

**District de la Corrèze**

**Siège social :**

35 Rue Léon Branchet - 19100 BRIVE

**Accueil :**

Tél. : 05.55.17.74.00.

**Site :**

<http://foot19.fff.fr>

**E-mail :**

[district@foot19.fff.fr](mailto:district@foot19.fff.fr)

**Horaires d'ouverture des Bureaux**

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00

Vendredi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00

Samedi :

9 H 00 . 12 H 00

**Agenda :**

**Bureau District :** Jeudi 13 Août 2020 à 18 H 30

**Commission Surveillance des Opérations Electorales :** Lundi 17 Août 2020 à 18 H 00



**Sommaire**

Infos.....p 1 et 13

Procès-verbauxõ õ õ õ ..... p 2 à 12

Partenaires institutionnelsõ ..... p 14

Partenaires privésõ .. p 15 . 16 - 17 - 18 . 19 . 20 . 21 et 22

**À L'ATTENTION DES VISITEURS DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE**

**Le District de Football reste fermé pour l'accueil du public mais possibilité de rencontre sur prise de rendez-vous.**



1- Port du **masque** obligatoire



2- Utilisation du **gel hydro-alcoolique** mis à votre disposition

**#TousMobilises** **Coronavirus COVID-19**

**Les gestes barrières à adopter**

				
Lavez-vous très régulièrement les mains	Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir	Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le	Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades	Respecter une distance de 1 mètre



**Contacts**

- Président . Jean-François BONNET . 06.70.41.65.52.
- Secrétaire Général . Claude FARGES . 06.82.61.30.71.
- Secrétariat du District : 05.55.17.74.00. . [district@foot19.fff.fr](mailto:district@foot19.fff.fr)



## COMITE DIRECTEUR

### Réunion du 17 Juillet 2020

#### Présents :

Président : M. BONNET Jean-François

Mmes BLANCEY Fabienne . BRAGA Nadine . GOUDOUNESQUE Sylvette . MM. BOUDET Alexandre . CLAVIERE Henri . DECHERF Damien . FARGES Claude . JAMALI Zak . LAURENT René . LENOIR Gérard . LEYGE Marc . TREMOUILLE Serge.

Excusés : Mmes CHAMINANT Fanny . ROULAUD Virginie . SEGUREL Marie-Hélène . MM. ANDRIEU Joël . BRANDY Yorick . CHARTIER Gérard . CHASTANG Damien . COELHO Olivier . DA SILVA Alexandre . DUPUY Hervé . ESTEVES Gil . LAFLAQUIERE Luc . LAURENT Pierre.

Assistent : MM. BESSE Franck . BEYSSAC Daniel.

\*\*\*\*\*

#### 1/ OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT È Jean-François BONNET

Le Président remercie les membres présents et notamment Gérard LENOIR ; il excuse les absents et souhaite un prompt rétablissement à Gérard CHARTIER (malade) et Damien CHASTANG (opération).

#### 2/ INTERVENTION DU PRESIDENT :

##### ***Agendas réunions et manifestations :***

- Réunion de Bureau le 13/08/2020
- Réunion du Comité Directeur le 26/08/2020
- Réunion fin de mandature avec élus, cooptés et salariés le 5/09/2020
- Assemblée Générale du District le 12/09/2020 . salle de lauzelou à TULLE
- Réunion du Comité Directeur le 16/09/2020

##### ***Réunions de Secteurs :***

- Un retour est fait sur les réunions de secteur qui démontrent leur côté nécessaire avec 63% des clubs qui ont pris part à ces rencontres.
- Un compte rendu a été adressé aux clubs.

La reprise d'activité est actée depuis le 29 Juin 2020, le Président rappelle que le District reste actuellement fermé au public mais une présence téléphonique ou physique est possible avec prise de rendez-vous en respectant les gestes barrières obligatoires en vigueur.

⇒ Attention, le District sera fermé pour congés du 27 Juillet au 1<sup>er</sup> Août 2020.

##### ***Statut des Dirigeants 2019/2020 :***

L'article 3 des R.G. de la Ligue prévoit que les clubs ont l'obligation de munir leur Président, Secrétaire Général et Trésorier Général d'une licence « Dirigeant ». Au-delà de 60 licences, le club devra posséder une licence Dirigeant supplémentaire par tranche de 20 licences. Il apparaît qu'un très grand nombre de clubs ne sont pas en règle avec ce Statut.

La période Covid a certainement empêché les clubs de se mettre à jour en fin de saison.



Il est décidé en séance que les clubs dont les 3 dirigeants ciblés possèdent une licence ne seront pas amendés. Toutefois, à compter de la saison 2020/2021, la licence Dirigeant sera obligatoire pour le Président, Secrétaire Général et Trésorier Général et les amendes appliquées.

#### **Mutations (Mail LFNA) :**

La période de changement de club touchera à sa fin Mercredi 15 Juillet à minuit.

Précisions sur l'envoi des documents qui pourrait se produire après le 15 Juillet. Des clubs sollicitent la LFNA sur la finalité de l'enregistrement de la licence (Hors Période ou pas).

Concrètement, les clubs ont 4 jours à compter de la date de saisie pour adresser l'intégralité des pièces demandées, sans modifier la date initiale d'enregistrement.

A titre d'exemple, j'enregistre un changement de club le 10 Juillet 2020, j'envoie mes pièces le 14 Juillet, la date d'enregistrement reste au 10 Juillet 2020.

Par contre, attention aux pièces envoyées au-delà de ces 4 jours.

A titre d'exemple, j'enregistre un changement de club le 10 juillet 2020, j'envoie mes pièces le 16 Juillet 2020, la date d'enregistrement devient le 16 Juillet 2020 et je me retrouve Hors Période.

#### **Convention LFNA / FUCHS SPORTS :**

La Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine et son Président ont décidé de s'associer à FUCHS SPORTS pour assurer la diffusion intégrale et en direct de tous les matchs de Régional 1 à compter de la saison prochaine.

- Un communiqué de presse de la LFNA a été adressé aux clubs pour informer de la signature d'une convention avec cette société.

#### **FFF Club Lieu de Vie È 2<sup>ème</sup> édition :**

- Un courrier a été adressé aux clubs pour les informer de ce dispositif.

#### **Invitations Clubs :**

- AG COLLONGES-CHAUFFOUR : Samedi 18 Juillet 2020
- AG AS SEILHAC : Vendredi 24 Juillet 2020
- AG AM ST HILAIRE VENARSAL : Vendredi 31 Juillet 2020
  
- CA EGLETONS, un rendez-vous avec le Président de Egletons est prévu courant Août.

### **3/ ADMINISTRATIF È INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL È Claude FARGES**

Le PV de la dernière réunion du Comité Directeur du 27 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le PV de la dernière réunion du Comité Directeur du 27 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

- Mise en sommeil du FC ST ANGEL (mail officiel reçu du club).

**Assemblée Générale Élective :**

Information sur l'organisation de l'Assemblée Générale du 12 Septembre 2020 . salle de l'Azulou à TULLE (information aux élus par mail du 08/07).

- Envoi appel à candidature le 10 Juillet 2020 suivant information parue sur le site du District.
- Date limite dépôt des candidatures le 12 Août 2020.

Validation du représentant des arbitres répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a,

- Monsieur Luc LAFLAQUIERE (PV UNAF du 6 Mars 2020).

Validation du représentant du foot diversifié répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.c,

- Monsieur Serge TREMOUILLE (PV Commission Foot diversifié du 25 Juin 2020).

Validation de la candidature au titre de la Femme,

- Madame Virginie ROULAUD (PV Commission Féminines du 29 Juin 2020).

Validation de la candidature de MOUMNI Omar au titre de médecin.

Concernant la validation du représentant au titre des éducateurs (critères d'éligibilité du 13.2.2.b), une réunion de l'Amicale des éducateurs doit prochainement avoir lieu (limite dépôt le 12/08/2020).

Renouvellement commissions jusqu'au 18/09/2020 . validé par mail à la majorité lors du comité du 29 Juin 2020.

- Appel à cooptation pour 2020/2021 ouvert le 1<sup>er</sup> Septembre 2020 (date limite du dépôt le 16/09/2020).

**4/ FINANCIER È INTERVENTIONS Jean-François BONNET, Fabienne BLANCEY, Daniel BEYSSAC :****Point versements :**

Un point est fait sur les versements des aides et subventions 2019/2020.

**Relevé Clubs :**

Un point sur le relevé n° 3 est effectué suite à la réunion de la Commission de Gestion des Clubs du 15 Juillet 2020.

Une relance par mail et courrier en recommandé a été adressée aux 10 clubs non-en-règle.

**Fonds National de Soutien :**

Ce sont plus de 10.700 clubs qui ont déjà répondu au questionnaire sur les plus de 14 000 clubs éligibles, soit 76%.

Parmi eux, plus de 9.900 clubs ont répondu favorablement et plus de 800 défavorablement (en Corrèze 68 clubs).

Le 1<sup>er</sup> versement de la part FFF en faveur des Ligues régionales sera effectué dès le 15 Juillet 2020 sur la base des clubs inscrits.

**Cotisation :**

Montant cotisation membre individuel : 25 " (statuts . article 9.2) ⇨ adopté

**Emplois associatifs :**

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a voté le 3 juillet un dispositif transitoire d'aide aux emplois associatifs de l'ex-Limousin. Ce dispositif d'un an, du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2021, d'un montant de 10.000 " par poste, nécessite un nouvel engagement des associations et donc le dépôt d'une demande spécifique.

Les demandes devront être déposées en ligne via une plateforme dédiée de la Région entre le 10 Août et le 15 Septembre inclus. Le lien permettant le dépôt des demandes de subvention sur Mes Démarches En Nouvelle-Aquitaine sera accessible à compter du 10 Août et jusqu'au 15 Septembre inclus à cette adresse : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-emplois-associatifs-ex-limousin>

Sont ciblées les associations employeuses :

- dont le siège social et les emplois sont basés en Nouvelle-Aquitaine,
- aidées au titre de l'ancien dispositif de soutien à l'emploi associatif de l'ex-Région Limousin,
- dont l'activité coïncide avec les compétences de la Région,
- dont l'emploi est occupé à la date de la demande.

**Dossier Conseil Départemental :**

La demande de subvention Club auprès du Conseil Départemental de la Corrèze sera disponible à partir du 15 Juillet 2020 et accessible jusqu'au 30 Septembre 2020.

- Mail information adressé aux clubs le 7 Juillet 2020.

**Stages Foot Académie :**

Point sur les deux stages 2020 :

- Semaine 1 du 05 au 10 Juillet 2020 = 65 stagiaires
- Semaine 1 du 12 au 17 Juillet 2020 = 50 stagiaires

**5/ INTERVENTIONS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS :****Compétitions Séniors È Claude FARGES**

- Parution du Calendrier général 2020/2021 ⇨ adopté avec option sur la date des Finales Coupes Corrèze et Leblanc → **Annexe 1**
- Validation des poules D1 et D2 → **Annexe 2**
- Proposition Règlement d'Entente Séniors ⇨ adopté → **Annexe 3**
- Informations Footclubs, rappels par Franck BESSE

**Compétitions Jeunes È Marc LEYGE**

- Proposition règlements Coupes U15 - U17 ⇨ à valider lors du prochain Comité.

Compétitions U19 Interdistricts (12 équipes prévues) ⇨ Réunion le 27 Juillet à 17 H 00 au Siege du District 87.

Réunion Responsables Jeunes avec la LFNA aura lieu en visio le Mercredi 19 Août 2020 à 18 H 30.



Carton vert ⇒ présentation d'un power point pour le dispositif 2020/2021

Journées de rentrée U7-U9-U11 et EFF : la Fédération a demandé à ce quelle se déroule entre le 26/09/2020 et le 10/10/2020 (à priori sur une seule date).

Finale départementale pitch 3 - 4 Avril 2021

Finale régionale pitch 8 - 9 Mai 2021

Finale nationale pitch 12 - 13 Juin 2021

Journée Nationale des Débutants est fixée au 29 Juin 2021

### **Compétitions Féminines È Damien DECHERF**

- Validation règlements ⇒ à valider lors du prochain Comité.

Compétitions Interdistricts ⇒ Réunion le 27 Juillet à 18 H 00 au Siege du District 87.

### **Commission Foot diversifié È Serge TREMOUILLE**

- Proposition accession en R2 Futsal, aucun club Corrèzien candidat à ce jour (réponse avant le 31/07/2020).

### **Fin de saison 2020/2021 :**

Après échanges, il est rappelé que les compétitions des districts se termineront au plus tard le 6 Juin 2021. Contrairement à la décision prise lors de la précédente réunion, le week-end réservé au tournoi final (8 équipes) du Challenge régional (réservé aux équipes de R2 et R3) est fixé au 6 Juin 2021.

Le week-end du 20 Juin 2021 sera réservé aux Finales des vainqueurs départementaux (vainqueurs des Coupes Départementales, champions de Division 1 . vainqueurs des Coupes Féminines).

- Ces deux journées seront organisées sur les installations de Gujan-Mestras.

### **Commission d'Arbitrage È Zak JAMALI**

- Pris note du courrier de la CDA du 8/07/2020 transmis aux arbitres départementaux.

Compte-tenu que toutes les observations n'ont pu être réalisées en raison de l'arrêt des compétitions au mois de Mars et, en vertu de l'Article 21 DISPOSITIONS PARTICULIERES du Règlement Intérieur de la CDA 19, il a donc été décidé d'adopter une saison blanche, ce qui ne signifie « aucune descente d'arbitre » pour tous les groupes concernés.

### **Commission Promotion de l'Arbitrage È Zak JAMALI**

- La Commission a programmé une cession de Formation Initiale Arbitre en Corrèze sur le bassin de Brive probablement les 25 . 26 - 27 Septembre 2020 pour permettre aux clubs de présenter des candidats.

### **Commission d'Appel È Gérard LENOIR**

- Les membres de la Commission vont acter une décision pour clôturer un dossier U17 en cours.



### **Commission de Discipline È Nadine BRAGA**

- Information «suspensions à temps »

Le Comité Exécutif de la FFF,

Rappelé que l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps,

Rappelé l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 Juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 Mai 2020 portant sur les suspensions à temps,

Annule ladite décision du 11 Mai 2020,

Décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour,

Précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et que en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux.

Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques.

- Courrier concernant une demande de remise de peine.

La Commission de Discipline, après nouvelle étude du dossier (PV du 2 Juillet 2020) constate que aucun fait nouveau ne peut intervenir favorablement pour modifier la sanction.

La Commission de Discipline confirme la sanction à savoir : 9 ans fermes de toutes fonctions officielles à compter du 20 Novembre 2017.

### **Fafa È Henri CLAVIERE**

- Point dossiers et versements en cours.

### **FRPI : Henri CLAVIERE**

- Liste FRPI transmise par la LFNA

FRPI - Détail des dossiers de la CORREZE

Afil.	Nom club	Type de projet	Coût du projet	Aide totale LFNA
524994	ST ROBERT ESP.	Achat buts à 11	2 870,00 €	1 435,00 €
521741	VARS US	Matériel cuisine	9 542,00 €	1 356,80 €
546183	LONZAC 96 US	Pare-ballons + petit matériel	1 916,22 €	744,90 €
525781	LIGINIAC ES	Achat buts à 8	3 398,00 €	1 699,00 €
518845	EYGURANDE MERLINES CA	Filets + traceuse + textile	3 815,17 €	1 814,40 €
581991	TROCHE VIGEOIS ENT	Filets	343,84 €	103,15 €
581991	TROCHE VIGEOIS ENT	Eclairage entrainement	17 664,00 €	5 299,20 €
528897	ST CLEMENT US	Buts + peinture traçage	6 932,80 €	2 041,97 €
513951	STE FEREOLE	Rénovation pelouse + panneau d'affichage	13 202,48 €	459,00 €
534318	LARCHE LAFEUILLADE O	Réhabilitation terrain	16 046,64 €	0,00 €
544358	NOAILLES ASJ	Filets + petit matériel	1 959,30 €	391,86 €
531523	ST PANTALEON AS	Sonorisation installation	11 085,00 €	1 108,50 €



Dossiers déposés par les clubs du District dans le cadre du Fonds Régional au Petits Investissement. Il a été acté par la Commission créée à cet effet que le taux de prise en charge serait fonction du nombre de licenciés du club demandeur selon le format suivant (à l'exclusion de l'achat de mobilier (tables, chaises, bureaux), de matériel électronique (camera, vidéoprojecteur, console de jeu, etc.), ou informatique).

Pour les demandes équipements et infrastructures (CRPI) :

- 1 à 49 licenciés : = **60%** - 50 à 99 licenciés : = **40%** - 100 à 149 licenciés : = **30%** - 150 à 199 licenciés : = **25%**
- 200 à 299 licenciés : = **20%** - 300 licenciés et + : = **10%**

Pour les demandes de matériel sportif :

- 1 à 99 licenciés : = **50%** - 100 à 199 licenciés : = **30%** - 200 à 299 licenciés : = **20%** - 300 licenciés et + = **10%**

Parallèlement à cette subvention, la LFNA va écrire à chaque Mairie et à chaque Conseil Départemental afin de solliciter un soutien complémentaire.

Concernant le matériel sportif celui-ci sera acquis par la LFNA afin de réduire le prix unitaire, puis sera livré directement à chaque club. S'agissant des autres matériels un virement bancaire sera effectué après la production de certains éléments (factures, photo de l'équipement financé, etc.).

La couleur orange dans le tableau indique que le projet relève plutôt du Fafa. Pour chacun d'eux, la LFNA prendra contact avec les Mairies de manière à financer le projet par cet intermédiaire.

Enfin, les demandes apparaissant en vert dans le tableau pourraient relever du dispositif du Match pour l'emploi. Des discussions sont en cours avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'affiner la liste des clubs éligibles. En tout état de cause, l'aide de la LFNA leur est également acquise selon les mêmes modalités que celles décrites plus haut hors coûts de main d'œuvre, pris en charge par la Région.

Cette méthode permet de consacrer près de 350.000 " au financement des projets dits « CRPI », auxquels s'ajouteront les 180.000" d'aide potentielle que représentent les dossiers relevant du Fafa, pour arriver à une enveloppe totale de 530.000 " au niveau régional, enveloppe qui dépasse très sensiblement l'enveloppe initiale de 300.000 " .

**Commission Technique È Gérard LENOIR**

- Organisation des formations CTD PPF et responsables formations (présentation d'un document)
- Reprise d'activité (présentation d'un document adressé aux clubs)
- Aide sections sportives (présentation du tableau récapitulatif).

**6/ AUTRES INFORMATIONS :**



## À l'attention des visiteurs du District de Football de la Corrèze

Le District de Football reste fermé pour l'accueil du public mais possibilité de rencontre sur prise de rendez-vous.

1- Port du **masque** obligatoire



2- Utilisation du **gel hydro-alcoolique** mis à votre disposition



**#TousMobilises** Coronavirus COVID-19

**Les gestes barrières à adopter**

				
Lavez-vous très régulièrement les mains	Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir	Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le	Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades	Respecter une distance de 1 mètre



### Contacts

- Président . Jean-François BONNET . 06.70.41.65.52.
- Secrétaire Général . Claude FARGES . 06.82.61.30.71.
- Secrétariat du District : 05.55.17.74.00. . [district@foot19.fff.fr](mailto:district@foot19.fff.fr)

Le District de Football de la Corrèze sera fermé **du 27 au 31 Juillet 2020** (Semaine 31).

Le ~~La~~ Agent de Développement  
F. BESSE

Le Secrétaire Général  
C. FARGES

Le Président  
J.F BONNET





## Annexe 2

## POULES DE D1 ET D2 SAISON 2020/2021

## D1 POULE A

1	USSEL ES
2	MALEMORT ASV
3	USSAC ES
4	AUVEZERE MAYNE FC
5	LANTEUIL US
6	LARCHE LAFEUILLADE O
7	ST PANTALEON AS 3
8	EGLETONS CA
9	CHAMBOULIVE CA
10	BARRAGES XAINTRIE ENT

## D1 POULE B

1	JUGEALS NOAILLES AS
2	CORNIL STE FORTUNADE FC
3	ST CLEMENT US
4	ST GERMAIN FREP
5	TULLE FOOT CORREZE 3
6	VARETZ AC
7	PERPEZAC SADROC ENT
8	SR3V ENT
9	ALLASSAC CS
10	LE LONZAC US

## D2 POULE A

1	SEILHAC AS
2	TROCHE VIGEOIS ENT
3	MALEMORT ASV 2
4	ST HILAIRE VENARSAL AM
5	SR3V ENT 2
6	BRIVE ESA 3
7	COSNAC FC
8	NONARDS ES 2
9	STE FEREOLE SS 2
10	ST MARTIAL AS
11	USSEL TURCS AS
12	MERCOEUR AS

## D2 POULE B

1	BRIVE AMACS
2	JUGEALS NOAILLES AS 2
3	USSEL ES 2
4	OBJAT FC
5	CORNIL STE FORTUNADE FC 2
6	DONZENAC US 2
7	ARGENTAT FC 2
8	TULLE FOOT CORREZE 4
9	SOURSAC ES
10	FAVARS ST MEXANT FC
11	MEYMAC CA 2
12	BRIVE PORTUGAIS ES 2

**Poules D3** : suite à des refus de accession, la commission étudie les possibilités et diffusera les poules courant Août, en même temps que les poules de D4.



### Annexe 3

## REGLEMENTS ENTENTES SENIORS È Saison 2020/2021

L'article 39 bis 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football permet la constitution d'entente en sénior.

Le règlement applicable au District de Football de la Corrèze est repris ci-après :

- 1) Les ententes ne peuvent être créées qu'en District sauf en championnat départemental de D1 et de D2.
- 2) Les ententes de clubs sont réalisées pour l'ensemble des équipes séniors des clubs.
- 3) Toutefois, dans les deux derniers niveaux du District :
  - Une entente peut être créée entre des réserves de deux clubs dont les équipes supérieures ne seraient pas en entente.
  - Une entente peut être créée entre une équipe réserve d'un club et une équipe première d'un autre club.
- 4) Les ententes peuvent accéder jusqu'en championnat départemental de D3. Toutefois, celles constituées dans le cadre du point 3) ci-dessus n'ont, elles, aucun droit d'accès.
- 5) En cas de dissolution de l'entente, c'est le club support de l'entente (celui qui a déclaré l'entente) qui continue la compétition au niveau sportif auquel son classement sportif le lui permet alors que l'autre club repart dans le championnat de dernier niveau du district.
- 6) Les équipes de l'entente prennent la place des équipes existantes dans les championnats à l'issue de la saison précédente mais une seule équipe de l'entente peut évoluer au même niveau sauf dans le championnat de dernier niveau du district.
- 7) Chaque création d'entente doit faire l'objet d'un règlement et d'une déclaration d'entente avec les signatures des Présidents et cachets des clubs d'une part et l'accord du Comité Directeur du District.
- 8) Une entente évoluant en championnat départemental de niveau D3 peut accéder au championnat départemental de D2 si son classement sportif le permet à la condition que les deux clubs en entente fusionnent pour la saison suivante.
- 9) Tous les cas non-prévus seront traités par les commissions compétentes.



## PLANNING TRESORERIE 2020/2021

<b>Dates envoi des relevés comptes aux clubs par le District de la Corrèze.</b>	<b>Dates des règlements à adresser par les clubs au District de la Corrèze.</b>
<b>RELEVÉ N° 1</b>	<b>RELEVÉ N°1</b>
- Engagements 2020/2021 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concerne toutes les catégories (Séniors, Jeunes, Féminines, Futsal)</li> </ul> - Cotisations clubs - Frais administratifs  Envoi semaine 37 (7 <sup>È</sup> 13 Septembre 2020)	<b>Règlement avant le 5 Octobre 2020</b>
<b>RELEVÉ N°2</b>	<b>RELEVÉ N°2</b>
Envoi semaine 50 (7- 13 Décembre 2020)	<b>Règlement avant le 4 Janvier 2021</b>
<b>RELEVÉ N°3</b>	<b>RELEVÉ N°3</b>
Envoi Lundi 3 Mai 2021	<b>Règlement pour l'Assemblée Générale du District de la Corrèze</b>
<b>RELEVÉ N°4</b>	<b>RELEVÉ N°4</b>
<b>Solde Saison 2020/2021</b>	<b>Règlement pour le 29 Juin 2021</b>

**Nota:** Pour prendre connaissance de votre relevé club aller dans FOOTCLUB SAISON 2020/2021- ORGANISATION - ETAT DU COMPTE - EDITION DISTRICT DE LA CORREZE - CLIQUER SUR LA SOMME INSCRITE

Pour imprimer le relevé :  
 EDITIONS et EXTRACTIONS - DETAILS COMPTES  
 CHOISIR RELEVÉ (District de la Corrèze).

Pour tout renseignement ou réclamation concernant les relevés de comptes, les clubs doivent s'adresser au District de Football de la Corrèze (à l'attention de Madame la Trésorière Générale du District) soit par courrier à l'entête du club soit par la messagerie officielle du club (zimbra).



# PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS  
ET DE LA  
VIE ASSOCIATIVE





## PARTENAIRES PRIVES



**la montagne**



**SAT CONCEPT**

L'ère du Numérique

Audévisuel - Télécom - Réseau - Vidéo Surveillance - Fibre Optique



**SDEL**  
LIMOUSIN



**citéos**

17 Rue Denis Papin . B.P 135  
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex  
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95



**A BAIE C. fenêtre**

L'artisan de votre confort

**A BAIE C. FENETRES**  
**PVC- ALU - BOIS**  
**6 Rue Marcelin ROCHE**  
**19100 BRIVE**  
**Tél:05.55.17.68.57**  
**Fax:05.55.17.69.78**



**lo 5**  
**Bar de nuit**



# PARTENAIRES PRIVES

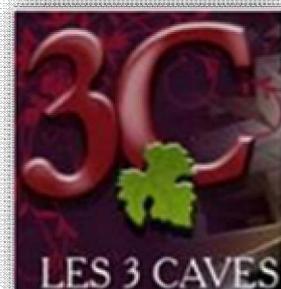


Garage **POUJET**





# PARTENAIRES PRIVÉS





# PARTENAIRES PRIVES

**Intermarché**  
SUPER

**operlis**  
CREDIT

  
**AEL**  
Bureautique  
PARTENAIRE  
**RICOH**  
★★★ EXPERT  
PHOTOCOPIEUR  
MOBILIER bureau  
Papeterie aux entreprises  
05.55.24.04.12  
BRIVE  
ZI MARQUISE BRIVE

**crit**

Travaillons ensemble

RÉSEAU  
**Krill**  
100 % gourmand

**AUTOCONTROL**  
L'INSPECTION TECHNIQUE

**S**CIERIE  
**L**EYGE

VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode  
19270 USSAC  
06.50.53.70.42  
m-v-construction@orange.fr



## PARTENAIRES PRIVES





## PARTENAIRES PRIVÉS



YVES JONCOUX  
 CARROSSERIE POIDS LOURDS  
 SERRURERIE GENERALE  
 portails/ clôture/pose de porte sectionnelle  
 LE BOURG 15380 ANGLARDS DE SALERS  
 TEL : 06/70/51/32/13 - Mail : [yves.joncoux@wanadoo.fr](mailto:yves.joncoux@wanadoo.fr)  
 Siret : 34178670500010 - code APE : 2920Z  
 N° TVA Intracommunautaire : FR93341786705





## PARTENAIRES PRIVÉS



**ÉCO SOLAIRE**

**ÉCO SOLAIRE**

Panneaux solaires photovoltaïques  
Maintenance photovoltaïque

Boulevard Pasteur - 15200 Mauriac  
Tél. 04 71 40 42 34 - 06 45 73 80 94  
E-mail : sarleco.solaire@orange.fr



**Siège Social - 19200 USSÉL**  
**Tel. 05 55 72 28 30**  
 Fax 05 55 72 15 91  
 email : keskin19@orange.fr  
 www.keskin-varl.com  
 Présent sur dpt 19-63-15-23



**MAAD Architectes**  
 Rond point du Colombier  
 19600 Saint Pantaléon de Larche  
 05.55.88.36.15



## PARTENAIRES PRIVÉS

